

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2015

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°967 SEANCE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Philippe Pivert, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Olivier Lebrun), Karl Olive (pouvoir à Pierre Bédier).

M. LE PRÉSIDENT – J'accueille un groupe d'élèves du conseil municipal des enfants des collègues Camille Du Gast et Jean Lurçat d'Achères, accompagnés du maire d'Achères. Ils seront ensuite reçus en salle du Conseil des Ministres par Elodie Sornay, qui répondra à leurs questions.

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRÉSIDENT – En application de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés et avenants supérieurs à 4 000 euros notifiés entre le 16 septembre et le 15 novembre 2015. Cette liste sera annexée au compte rendu analytique de cette séance.

L'Assemblée donne acte au Président de cette communication.

Désignation des représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT – Nous devons désigner les représentants de l'Assemblée départementale au Conseil d'administration de l'établissement public « Grand Paris Aménagement ». Claire Chagnaud-Forain avait été dans un premier temps refusée par cet établissement, car elle n'était pas maire : ce point a été éclairci et le droit nous a donné raison.

Claire Chagnaud-Forain – titulaire - et Philippe Benassaya – suppléant - sont désignés pour représenter le département des Yvelines au Conseil d'administration de l'établissement public « Grand Paris Aménagement ».

Nous devons également désigner nos représentants au Comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris et de Versailles.

Guy Muller – titulaire - et Jean-François Raynal – suppléant - sont désignés pour représenter le département des Yvelines au Comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris et de Versailles.

Il nous faut par ailleurs désigner les représentants de l'Assemblée départementale à la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Cécile Dumoulin est désignée pour représenter le département des Yvelines à la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Adoption d'un compte rendu analytique

M. LE PRESIDENT – Nous devons adopter le compte rendu analytique de la séance du 25 septembre 2015.

Le compte rendu analytique n°966 est adopté sans observation.

Adoption d'un nouveau système d'aides culturelles

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il est important de rappeler les difficultés auxquelles le Conseil départemental, les élus et les maires sont confrontés et qui impactent leurs prises de décision. Il est nécessaire de mener de grandes réflexions au niveau territorial quant aux compétences des différents acteurs – collectivités, département, agglomérations et région - sur le sujet culturel. Le contexte sociétal et social nous amène à nous tourner vers le rayonnement de la culture sur le Département.

Il est aujourd'hui fondamental de disposer d'un état des lieux de la culture sur le territoire départemental. La politique culturelle du Département a permis d'asseoir une forte présence sur le territoire. Dans le contexte actuel, la réflexion sur la place de la culture dans notre société est essentielle.

Au cours des dernières années, le Département a appliqué un mode de fonctionnement qualitatif, attendu et tourné vers un ensemble de structures bien implantées sur le territoire. Depuis quelques

mois, les élus reçoivent des retours très négatifs sur l'action portée par le Département. Avant toute chose, il est nécessaire de bien faire comprendre que le Département ne se désengage pas de la culture sur son territoire, mais s'engage dans une réflexion et une mise en application plus précises et ajustées aux besoins actuels de sa population.

Au regard de l'ampleur des partenariats créés au cours de ces trente années de politique culturelle, je souligne les difficultés rencontrées en 2015 pour accompagner les coupes drastiques de financement culturel. Cette gestion difficile nous a été imposée : je me suis engagée auprès des partenaires, sous la tutelle du Conseil départemental et de son Président, à présenter un nouveau projet d'aides départementales avant décembre 2015.

Je remercie l'ensemble des services qui ont intensément travaillé pour élaborer cet ambitieux projet.

Dans le fonctionnement précédent, 23 dispositifs de subventions étaient en place, basés sur le versement très récurrent de subventions et instaurant une relation de dépendance pour certains organismes vis-à-vis du Département. Ces subventions étaient majoritairement centrées sur une logique de soutien aux équipements, avec des critères qui ne prenaient pas nécessairement en compte les nouveaux usages ni les nouveaux besoins du territoire.

Les objectifs poursuivis par le nouveau système d'aides culturelles sont les suivants :

- Repositionner le Département à un niveau pertinent d'intervention, dans le cadre d'une compétence partagée : le « millefeuille » actuellement en place manque de cohérence ;
- Réévaluer les propositions du Département pour apporter une réponse pertinente aux besoins des territoires en termes d'accessibilité à la culture ;
- Inciter les acteurs culturels à mettre en place une approche interdisciplinaire sur des axes structurants en ciblant les publics prioritaires du Département ;
- Inciter les partenaires à mettre en place de nouveaux modèles économiques.

Ces objectifs reposent sur les principes suivants :

- Confirmer un engagement du Département en matière culturelle ;
- Jouer un rôle de levier pour le développement de projets culturels structurants et innovants ;
- Soutenir la mutualisation de projets, la construction des réseaux, la synergie des initiatives ;
- Renforcer la solidarité des territoires grâce à la culture.

Le nouveau système d'aides culturelles sera ainsi fondé sur :

- *Deux dispositifs transitoires en fonctionnement* : le soutien aux équipements culturels à rayonnement départemental et l'aide au développement des ressources des petites bibliothèques (communes de moins de 2 000 habitants) pour une mise en réseau. La

bibliothèque départementale disparaîtra dans son fonctionnement actuel et engagera des actions en réseau et d'accompagnement logistique ;

- *Trois appels à projets en fonctionnement* : culture et accessibilité (publics éloignés, exclusion sociale) ; éducation artistique et culturelle (publics cibles en lien avec des politiques d'insertion, la synergie des interventions et la structuration de l'offre sur le territoire) ; projets innovants ou structurants (visant à avoir une politique d'aménagement équilibrée et durable, en tenant compte de et en accompagnant l'existant) ;
- *Investissement* : un dispositif de requalification des équipements culturels (accompagnement de l'amélioration de l'existant plutôt que construction d'équipements supplémentaires, éducation des populations pour les inciter à se déplacer vers les équipements existants et des équipements à rayonner vers les populations), un appel à projets pour un équipement numérique et une informatisation (les bibliothèques méritent une réelle amélioration numérique et se désengageront progressivement de la seule logique d'emprunt du livre).

Les outils mis à disposition par le nouveau système d'aides culturelles seront les suivants :

- « Le Vivier », un nouveau réseau social professionnel pour favoriser l'éclosion ou le développement des projets du territoire : nos partenaires peuvent intégrer ce réseau collaboratif, professionnel et artistique et créer des projets. Le Conseil départemental des Yvelines est avant-gardiste, car ce réseau n'a pas d'équivalent : il amènera une réelle modernité dans le mode de fonctionnement avec les partenaires ;
- Une équipe recomposée et centrée sur de l'ingénierie en appui aux Maisons d'action départementale ;
- Pour chaque aide, des critères d'évaluation et d'impact de l'intervention départementale.

Le calendrier de mise en place de ce nouveau système d'aides culturelles est le suivant :

- Adoption du nouveau système des aides le 27 novembre 2015 ;
- Rencontres des acteurs culturels animées par le Département les 2 et 3 décembre 2015 ;
- Lancement du « Vivier » le 3 décembre 2015 ;
- Mise en œuvre du nouveau système à partir de janvier 2016.

Cette nouvelle organisation n'oublie personne et balaye l'ensemble des partenaires et devrait permettre d'assurer un rayonnement interdépartemental.

Ce dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

M. LE PRESIDENT – Chers collègues, souhaitez-vous formuler des remarques ?

Janick GEHIN – Je remercie le rapporteur et les services d'avoir réalisé ce travail conséquent. Il est important de passer d'une logique de consommation à une logique de partenariat. Toutes les disciplines et les pratiques ont été prises en compte, sans négliger la dimension économique et

sociale. Il est nécessaire de penser aux communes qui éprouvent de grandes difficultés à installer leurs budgets : les élus dédiés à la culture ont pour habitude de travailler ensemble, et ce projet va dans ce sens. La culture est un facteur essentiel d'intégration et d'insertion et relève véritablement de notre responsabilité.

Cécile DUMOULIN – Un système d'aide existait en direction des collèges pour aider aux déplacements des élèves. Or les E.P.L.E. ne figurent plus dans la liste des bénéficiaires.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Ces financements peuvent s'inscrire dans les appels à projets de globalisation d'actions, qui peuvent par exemple inclure les collèges sans qu'il existe toutefois une ligne dédiée pour les déplacements. Je note votre remarque et examinerai ce sujet.

Christine BOUTIN – Cette proposition révolutionne la politique culturelle du Département. Je m'interroge toutefois sur le montant budgétaire envisagé pour la culture.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – La baisse budgétaire est importante et a déjà impacté près d'un quart du budget culturel en 2015. La baisse budgétaire relative au fonctionnement sera vertigineuse sur la période 2016-2019. Les décisions seront affinées lors de l'établissement du budget en janvier 2016. Nous avons mis en place une prospective triennale d'investissement de fonctionnement. Passer de 23 dispositifs à une poignée a été difficile, car il a fallu vérifier que tout était bien pris en compte, dans une logique de rayonnement du territoire.

M. LE PRESIDENT – La clause de compétence générale a été retirée au département. Nul dans cette assemblée ni parmi les intervenants nationaux institutionnels ne sait ce que décideront les tribunaux. Le Département va poursuivre un certain nombre de ses actions. La question qui se posera sera de savoir si nous n'aurions pas dû les supprimer, car la culture ne fait plus partie de nos compétences départementales. Les associations culturelles ne feront certes pas de recours, mais certains contribuables risquent de considérer que les futurs impôts sont marqués du sceau de l'illégitimité dans la mesure où le Département n'aura pas réalisé toutes les économies qu'il aurait dû faire, notamment en supprimant tout ce qui ne relève pas de sa compétence.

Nous sommes en risque juridique sur les aides culturelles, comme c'est également le cas pour le sport. Nous pouvons toujours plaider le fait que ces actions sont réalisées au titre de l'insertion, mais cet argument peut être utilisé dans de nombreux domaines. Le Conseil départemental a pris la décision politique de continuer à intervenir dans tous les secteurs, malgré les contraintes économiques, au risque de créer un choc violent pour les tissus culturels et sportifs. Notre position politique reste donc fragile et sujette à la jurisprudence qui pourra éclore sur l'ensemble du territoire français.

Christine BOUTIN – Je suis sensible à votre argumentation, mais je suis moins inquiète que vous, car toutes les actions ont une incidence d'insertion, qui relève de la responsabilité départementale.

Jean-Michel FOURGOUS – La consommation culturelle évolue, la musique est en ligne, les créations artistiques sont digitalisées, les livres numériques transforment l'organisation de la pédagogie, les musées sont mondialisés avec internet. Le musée des arts de New York a mis en ligne 400 000 images de haute définition de ses plus belles œuvres. Google offre la possibilité de visiter virtuellement 300 musées. Je souhaite que cette évolution de consommation ultra-connectée de la culture et des arts soit prise en compte.

La délibération 3-5173 est adoptée à l'unanimité.

Aide exceptionnelle d'investissement pour la seconde phase de rénovation de la Maison de Léon Blum à Jouy-en-Josas

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il s'agit d'une aide exceptionnelle d'investissement accordée à la commune de Jouy-en-Josas pour la seconde phase de rénovation de la maison de Léon Blum, pour un montant de 141 500 euros. Cette aide exceptionnelle fait suite à une aide précédente actée par le Conseil départemental, d'un montant de 34 720 euros. Les travaux ont débuté, l'aide représente 14,5 % du coût prévisionnel du projet.

Ce dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 3-5174 est adoptée à l'unanimité.

Actions relatives à la mise en œuvre de la politique départementale concernant l'accueil des personnes adultes handicapées dans des établissements sociaux et médico-sociaux en Belgique

Philippe BRILLAULT, *rapporteur* – Cette délibération fait suite à une précédente délibération passée dans l'ancienne mandature, dont l'objectif était de suspendre les prises en charge financières des Yvelinois handicapés, adultes, souffrant de handicaps psychiques ou d'autisme qui avaient une place possible dans un établissement en Belgique. La Belgique a ouvert depuis plusieurs années de nombreux établissements spécialisés, qui accueillent aujourd'hui 4 400 Français, dont 165 Yvelinois dans 31 établissements. Les accords pour envoyer un adulte handicapé dans un de ces établissements passaient devant l'assemblée et étaient définitifs. Ces aides représentent près de 10 millions d'euros par an, soit 70 000 euros par an et par personne.

Il est par ailleurs important de rappeler l'éloignement de ces personnes vis-à-vis de leurs familles. Pour cette raison, le Président a favorisé un partenariat interdépartemental avec les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise afin de mutualiser des places pour répondre aux besoins de ces trois départements et réaliser des établissements permettant de répondre aux besoins sur place.

La présente délibération vise à recentrer les règles pour les adultes yvelinois actuellement hébergés en Belgique. Les services du Département ont approché les 31 établissements belges afin de renégocier les prix de journée, qui s'établissent à plus de 175 euros par jour, alors que la moyenne en Ile-de-France est de 160 euros. Il est proposé à l'Assemblée départementale de contractualiser avec les établissements qui ont accepté d'adapter leurs prix en fonction des attentes et d'avoir une visibilité sur les éléments financés. Il est également proposé de limiter le nombre de places à 5 par an, avec quelques dérogations concernant les fratries.

Les trois objets de cette délibération qui a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes, sont donc de :

- Permettre aux adultes handicapés des Yvelines de rester à proximité de leurs familles en développant localement 150 places ;

- Renégocier des tarifs avec les établissements belges afin de les mettre en phase avec les tarifs locaux ;
- Limiter le nombre d'admissions par an dans ces établissements belges.

M. LE PRESIDENT – Par cette délibération, nous concrétisons un des engagements de campagne pris devant les Yvelinois. Cette situation est insupportable et injustifiée. Ces actions seront étalées dans le temps. Nous respectons ainsi la parole donnée à nos concitoyens. Nous avons associé les Hauts-de-Seine et prochainement le Val-d'Oise pour agir ensemble, car ces départements sont confrontés aux mêmes problèmes. Cette délibération correspond à ce en quoi nous croyons en termes de politique sociale et traduit à la fois une volonté humaniste et une volonté de rigueur et de gestion imaginative, passant par l'association d'autres départements partenaires, afin de mutualiser les coûts et de les rendre budgétairement tenables.

La délibération 4-5170 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif en faveur de l'agriculture 2015–2017

M. LE PRESIDENT – Au cœur du débat sur la ruralité, il est utile de rappeler notre attachement et notre investissement vers les agriculteurs.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, le Conseil départemental apporte une aide financière aux investissements portés par les exploitations agricoles. La Chambre d'agriculture assurera l'instruction des dossiers. L'aide à l'investissement des entreprises agricoles porte sur les domaines suivants :

- La préservation de l'environnement ;
- La modernisation des exploitations spécialisées ;
- La valorisation des productions régionales et la diversification de leurs exploitations.

La sécurisation des infrastructures de stockage des produits phytosanitaires, les aménagements visant à rendre une irrigation plus efficiente ou s'inscrivant dans le cadre de projets de diversification sont des exemples d'investissement aidés par le Département. L'enveloppe prévue pour ce dispositif s'élève à 250 000 euros pour 2015 avec une subvention de 20 % d'une dépense plafonnée à 25 000 euros, à raison d'un dossier par an et par porteur de projet. Le taux de subvention peut être majoré à 40 % et plafonné à 4 500 euros pour certains équipements de stockage d'engrais liquides et de produits phytosanitaires. Il peut également être majoré pour les agriculteurs installés depuis moins de cinq ans et pour ceux qui s'engagent dans une démarche environnementale.

Il vous est proposé de :

- Adopter dispositif de soutien aux investissements agricoles pour la période 2015-2017 ;
- Signer une convention avec la Chambre départementale d'agriculture pour la gestion de ce dispositif pendant cette période ;
- Attribuer à la Chambre d'agriculture une subvention de 15 200 euros pour l'instruction des dossiers pour l'année 2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5181 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose à présent de marquer l'hommage national aux victimes des attentats du 13 novembre dernier et d'observer une minute de silence.

L'Assemblée observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

S.M.S.O. : soutien financier au titre de l'année 2015

Didier JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'engager au profit du S.M.S.O. une subvention de 132 000 euros pour la réalisation du bac traversier piétons/cyclistes entre les communes d'Aubergenville et de Juziers. Cette opération a été retenue dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le S.M.S.O. et le Conseil départemental des Yvelines pour deux ans. Ce bac concourt directement à la concrétisation du projet de maillage des circulations douces pédestres et cyclables en Vallée de Seine. La commune d'Aubergenville et la communauté d'agglomération Vexin-Seine bénéficiaires ont approuvé le projet par délibération du 7 juillet et du 29 septembre 2015 et se sont engagées à financer leurs quoteparts respectives. La signature de cette convention conditionnera le règlement de la subvention du Département. La livraison du bac et de ses pontons est prévue au printemps 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5171 est adoptée à l'unanimité.

Taxe d'aménagement affectée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines. Evolution des modalités d'attribution et de versement

Josette JEAN, *rapporteur* – Il est proposé de fixer la part départementale de la taxe d'aménagement affectée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) de manière forfaitaire. La loi de finances rectificative de 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme dans un objectif de simplification. La taxe d'aménagement perçue lors de la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux est composée de trois parts : la part communale, la part départementale et la part régionale, uniquement pour l'Ile-de-France. Chaque part est fixée par délibération des autorités locales respectives.

La part départementale de la taxe d'aménagement finance d'une part la politique de protection des espaces naturels sensibles et d'autre part les dépenses de fonctionnement du C.A.U.E. Le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement est fixé pour trois ans et modifiable chaque année par délibération et doit être adopté avant le 30 novembre pour l'année suivante. Il ne peut excéder 2,5 %. La répartition du taux de la taxe entre les espaces naturels sensibles et les C.A.U.E. est facultative :

la clé de répartition des taux de taxes d'aménagement affectés aux espaces naturels sensibles et au C.A.U.E. est laissée à l'initiative des Départements, sans contrainte réglementaire.

Il vous est proposé de forfaitiser à 800 000 euros l'aide départementale versée au C.A.U.E., soit la valeur moyenne des sommes qui lui ont été versées au cours des dix dernières années. Cette forfaitisation vise à ne plus lier les ressources du C.A.U.E. aux fluctuations de la taxe d'aménagement. Il vous est proposé de maintenir sur l'ensemble du territoire la part départementale de la taxe d'aménagement au taux de 1,3 % et d'accorder au C.A.U.E., sur le produit de cette taxe, une contribution forfaitaire du Conseil départemental au titre de l'année 2016 d'un montant de 800 000 euros. Le versement sera fait par trois acomptes successifs.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

Philippe BENASSAYA – J'interviens en tant que conseiller départemental, mais également en tant que Président du C.A.U.E. 78. Les contraintes du Département sont bien connues en matière fiscale. Les C.A.U.E., créés par le législateur en 1977, proposent du conseil en aménagement, élaboration de P.L.U. et protection du patrimoine. J'éprouve des difficultés à comprendre les motivations de cette délibération et je ne souhaite pas que le Département se place dans une situation délicate.

Le budget du C.A.U.E. est abondé en grande partie par une taxe portant sur les opérations d'aménagement. Selon la loi, cette taxe est destinée à financer d'une part les espaces naturels sensibles et d'autre part les C.A.U.E., et doit être versée à ces deux secteurs en fonction d'un taux que les Départements doivent fixer et voter. En aucun cas, le C.A.U.E. ne doit être financé par une subvention départementale, car il ne figure pas dans le budget du Département et en conséquence ne constitue pas une dépense. Ce forfait est une « fausse » bonne idée : comment forfaitiser une taxe par essence fluctuante chaque année ?

L'article 331-17 du code de l'urbanisme indique bien que « Par délibération adoptée avant le 30 novembre, les conseils départementaux fixent le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement applicable à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Cette délibération peut également fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. »

La répartition entre espaces naturels sensibles et C.A.U.E. se fait en fonction d'un pourcentage et non en valeur absolue, car on ne peut présager du montant de la recette globale. Il n'est donc pas question de forfaitiser un montant en valeur absolue.

Si le Conseil départemental a l'intention d'abandonner le financement du C.A.U.E. par la taxe d'aménagement, cela signifie qu'il devra prélever les 800 000 euros dans son budget, ce qui est loin d'être une économie. Si le Conseil départemental souhaite maintenir la taxe d'aménagement afin de financer le C.A.U.E., il doit aujourd'hui même, avant le 30 novembre, voter un taux applicable au 1^{er} janvier 2016. Seul le C.A.U.E. parisien échappe à la taxe d'aménagement et bénéficie d'une subvention forfaitaire. Tous les départements qui avaient forfaitisé ce versement reviennent sur leur décision.

Je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Je comprends parfaitement que vous défendiez votre institution. La loi ne prévoit pas pour cette taxe d'aménagement de clé de répartition entre les C.A.U.E. et les espaces naturels sensibles. Le Conseil départemental a 3 millions d'euros de pertes cumulées sur les espaces naturels sensibles, qu'il doit abonder sur le budget général. Il nous a paru de bonne politique de reprendre la moyenne des dépenses du C.A.U.E. au cours des dix dernières années, soit un montant moyen de 800 000 euros, qui semble tout à fait acceptable. Il s'agit davantage d'une moyenne que d'une forfaitisation. Les retards constatés dans le versement de la taxe et qui ont engendré des difficultés pour le C.A.U.E., sont désormais résorbés. Nous souhaitons également constater une mutualisation des moyens et de certains services, en regroupant plusieurs organismes qui n'ont pas vocation à être fusionnés dans un même bâtiment. Personne n'est épargné par cette politique générale d'économie.

Je comprends les positions des uns et des autres, tant sur le C.A.U.E. que sur la prévention spécialisée (PS), dont la délibération a été retirée de l'ordre du jour. Je n'ai pas manqué de voir les manifestants ce matin protester contre la disparition de la P.S. Qu'il s'agisse du C.A.U.E. ou de la P.S., à qui le Département donnait davantage que prévu, je ne nie pas leurs besoins, mais rappelle que nous sommes confrontés à une réalité budgétaire. Nous demandons au C.A.U.E. de fournir un effort dans un cadre légal balisé, qui paraît légitime.

Philippe BENASSAYA – Le budget du C.A.U.E. doit être abondé par une taxe et non par le budget du Département, ce qui ne représente pas une économie. Si vous maintenez la taxe d'aménagement, il est nécessaire de définir un taux avant le 30 novembre.

M. LE PRESIDENT – Nous réalisons une économie indirecte. Sur cette taxe, dans la mesure où nous accordons une part moins importante au C.A.U.E., nous pouvons affecter une part plus importante aux espaces naturels sensibles, ce qui réduira leur déficit et de fait la ponction réalisée sur le budget du Conseil départemental pour combler ce dernier. Nous sommes contraints de trouver un juste équilibre. Nous ne pouvons pas aller au-delà de ces 800 000 euros.

De même, nous devons prendre une décision quant au déficit récurrent de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, que le Conseil départemental n'a plus les moyens de combler. Nous devons être capables d'expliquer à nos concitoyens que la hausse inéluctable de la fiscalité s'accompagne d'une meilleure maîtrise des dépenses.

Christine BOUTIN – Nous reconnaissons tous le remarquable travail réalisé par le C.A.U.E. depuis plusieurs années. Je suis sensible aux arguments présentés par son Président, qui a notamment fait allusion à un risque légal. Cela signifie-t-il que les 800 000 euros proposés sous la forme d'un forfait sont la base sur laquelle nous alignerons le taux compte tenu du produit de la taxe ?

M. LE PRESIDENT – La base légale précise bien que la taxe ne revient pas en totalité au C.A.U.E. De ce fait, nous sommes parfaitement en droit de plafonner la part de cette taxe dédiée au C.A.U.E. La part « variable » de cette taxe sera ainsi affectée aux espaces naturels sensibles. La politique d'espaces naturels sensibles représente un coût élevé, aujourd'hui largement déficitaire avec 3 millions d'euros cumulés. Je considère que nous respectons le droit : les tribunaux jugeront d'éventuels recours. D'autres départements procèdent ainsi.

Philippe BRILLAULT – Je félicite tout d'abord notre collègue Philippe Benassaya d'avoir le courage de pouvoir s'exprimer librement dans une position contraire à celle du Président, qui l'a nommé à ce poste. Sa situation est loin d'être évidente. Le fait que nous soyons une majorité unique

n'empêche pas de montrer qu'il existe des différences d'opinions, qui souhaitent converger vers une unanimité.

Durant les 25 années que j'ai passées en tant que maire, j'ai pu constater l'efficacité du C.A.U.E. Son principal défaut est de ne pas valoriser son travail auprès des élus : il serait nécessaire de présenter son travail aux élus yvelinois. J'ai saisi la volonté de répartition visant à répondre au besoin des espaces naturels sensibles. Il s'agit de savoir jusqu'à quel degré « en déshabiller l'un pour habiller l'autre » et si les deux peuvent être consolidés. Tout comme un malade doit être accompagné, l'accompagnement des acteurs en phase avec nos décisions est essentiel : il nous faut accompagner le C.A.U.E. de façon à ce qu'il ne meure pas du fait d'une méthode trop radicale.

Enfin, concernant la question de droit soulevé par le Président du C.A.U.E., toute délibération fait l'objet d'un contrôle de légalité.

M. LE PRESIDENT – Je partage la remarque de Philippe Brillault quant à la vertu démontrée par Le Président du C.A.U.E., par ailleurs conseiller départemental, pour défendre la mission qui lui a été confiée par cette assemblée. Il m'a entretenu hier de cette problématique. Si notre assemblée a un caractère il est vrai particulier, le fait qu'elle soit unique ne signifie pas qu'elle est caporalisée. Le débat doit vivre et je ne crois pas avoir empêché qu'il le puisse. Les divergences existent et peuvent être exprimées en réunion de groupe ou en assemblée plénière, sous toutes leurs formes. Je veillerai à ce que cette liberté de parole puisse continuer à vivre.

Je partage la notion d'accompagnement du malade, tout en rappelant que nous le sommes nous-mêmes ! Ni le Préfet, ni le Ministre en charge des collectivités locales ne nous apportent les soins palliatifs dont nous avons besoin. Les Yvelines sont le seul Département qui verra sa D.G.F. baisser de 90 %. Le fait d'avoir les dépenses de fonctionnement les plus basses de tous les Départements – du fait d'une bonne gestion – et d'avoir le niveau de dettes le plus bas de tous les Départements – il était à 0 voici encore trois ans – nous a permis de présenter la plus basse fiscalité. Pour avoir inventé le concept de sous-fiscalisation, nous sommes matraqués ! Je me vois dans l'obligation de réagir brutalement.

Pour la première fois de son histoire, l'autofinancement du Département des Yvelines est devenu négatif ! Dans une entreprise, cette situation entraînerait une cessation de paiement. Je m'en excuse auprès des collaborateurs du C.A.U.E. et des manifestants en faveur du maintien de la prévention spécialisée, mais nous sommes contraints de prendre des décisions drastiques. Malgré ces économies, la hausse de la fiscalité sera néanmoins importante dans le département, car cette contrainte nous est imposée. Je conçois que les partenaires s'en plaignent, en disant que les protocoles signés sur trois ans n'ont pas été respectés. Mais la donne a également changé pour nous sous l'impulsion de l'Etat. Nous avons commencé nos mandats sans connaître nos pouvoirs ni savoir que la D.G.F. serait amputée de 90 % : à titre de comparaison, cette somme représente la totalité des dépenses de personnels. Les Yvelines sont le seul Département à être à ce point impacté. Il a été très bien géré par nos prédécesseurs en « bons pères de famille », mais notre bonne politique de gestion nous est aujourd'hui défavorable. Nous devons prendre le temps d'expliquer cette situation.

Olivier LEBRUN – Je confirme que le Conseil départemental devra prendre des décisions budgétaires brutales. Celle-ci ne l'est pas, car la brutalité se trouve dans la fluctuation qui pouvait exister jusqu'à présent sur le montant de cette taxe, dont la volatilité d'une année sur l'autre peut être de 30 %. Cette fluctuation est difficile à gérer pour un organisme. Fixer un taux ou un forfait

permettant de stabiliser les ressources paraît raisonnable et permet de mieux planifier l'organisation d'une structure. Cette décision ne remet pas en cause la qualité des conseils apportés par le C.A.U.E.

Pierre FOND – Nous aurons ce type de discussions et d'interrogations tout au long du mandat et dans tous les domaines. Nous ne pouvons pas distribuer l'argent que nous n'avons pas ! Les débats sont les mêmes au sein des communes. Nous devons avoir le courage d'assumer ces décisions drastiques, car le politique ne se vit pas uniquement dans les périodes agréables de croissance économique. Nous devons assumer nos choix et maintenir l'équilibre de nos comptes. Je suis pleinement en phase avec le discours du Président.

Christine BOUTIN – Je m'abstiendrai sur cette délibération. J'adhère totalement aux propos du Président, mais j'ai également été sensible au problème de droit soulevé par le Président du C.A.U.E. Je crains que nous ne respectons pas l'obligation légale qui nous est imposée.

La délibération 5-5172 est adoptée à la majorité des voix, avec 8 abstentions de Christine Boutin, Georges Bénizé, Laurence Trochu, Yann Scotte, Philippe Brillault, Marcelle Gorguès, Claire Chagnaud-Forain et Anne Capiaux. Philippe Benassaya ne participe pas au vote.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et Parc naturel régional du Vexin français. Conventions transitoires des programmes d'actions 2015

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Département apporte son soutien aux deux parcs naturels régionaux de la Haute vallée de Chevreuse et du Vexin français pour le fonctionnement de leur structure et leur programme d'action. Le contrat de parc 2007-2013 étant arrivé à échéance et les négociations des contrats de parc 2014-2020 n'étant pas finalisées à ce jour, il vous est proposé une convention transitoire pour financer les frais de structure et les plans d'action en 2015.

Les statuts du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse prévoient une clé de répartition de 60% pour la Région et de 40% pour les Départements au pro rata au nombre de communes concernées, soit 43 pour les Yvelines et 8 pour l'Essonne, ce qui représente un taux de 33,73 % pour le département des Yvelines et un financement de 464 029 euros.

Les engagements financiers des Yvelines augmentent de 6,2 % par rapport à l'exercice 2014 en raison du désengagement de l'Essonne en 2015. Le programme du parc naturel régional a porté 33 actions, mais la Région n'en a pas adopté trois et a diminué le montant de dix autres.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention transitoire tripartite entre le P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse, la région Ile-de-France et le Département des Yvelines, d'attribuer au parc naturel régional au titre de son programme d'action un financement à hauteur de 464 029 euros et de demander au parc naturel régional d'affecter les subventions attribuées par le Conseil départemental des Yvelines uniquement sur le territoire des Yvelines.

La clé de répartition en vigueur sur le parc naturel régional du Vexin est identique. Dans la mesure où 20 communes yvelinoises sont concernées – versus 79 pour le Val d'Oise – le Département des Yvelines est concerné à hauteur de 8,1 %, soit un montant de subventions 110 565 euros.

Il vous est demandé d'adopter l'ensemble des programmes d'action pour le Vexin et d'attribuer au parc naturel du Vexin un financement de 110 565 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales, avec quelques réserves toutefois, sur les modalités de fonctionnement des parcs naturels régionaux. En ces temps difficiles, nous assistons avec inquiétude au désengagement progressif de l'Essonne, à la non-adoption par la Région d'un certain nombre d'opérations et à la diminution du montant accordé à une quinzaine d'entre elles. La Commission s'est également interrogée sur la pertinence du financement des parcs naturels régionaux, dans la mesure où certaines opérations sont redondantes avec celles du Conseil départemental. La Commission souhaiterait que le Département soit impliqué dans la réalisation des prochains contrats 2016-2020, afin de prendre en compte l'évolution des missions des différents acteurs relative à la loi NOTRe : les opérations de la Région Ile-de-France, de l'Essonne, du Val d'Oise, et les missions du Département.

M. LE PRESIDENT – Le débat est identique à celui de la précédente délibération. La baisse des moyens s'accompagne d'une diminution des dotations. Dans la mesure où nous intervenons en partenariat avec la Région, nous devons attendre les élections régionales pour ouvrir une discussion sur les parcs naturels régionaux avec la Région Ile-de-France. La même discussion devra également s'ouvrir sur les Iles de Loisirs. Ce débat nous accompagnera tout au long de cette mandature.

Yves VANDEWALLE – Je suis surpris d'apprendre le désengagement du Conseil général de l'Essonne, qui a changé de majorité et dont la nouvelle position relative aux parcs naturels régionaux n'a rien à voir avec celle de l'ancienne mandature. Concernant la Région, Mme Péresse est Vice-présidente du parc naturel de Chevreuse et s'est engagée à augmenter les moyens des parcs naturels régionaux. Peut-être existera-t-il un jeu de vases communicant entre les Départements et la Région.

M. LE PRESIDENT – Le changement de majorité du Conseil départemental de l'Essonne n'a pas modifié sa structure budgétaire. Si le Conseil départemental de l'Essonne abonde, j'en serai ravi. J'entends également que Mme Péresse souhaite augmenter les subventions régionales aux parcs naturels. Toutefois, la Région aura une dette de 300 millions d'euros à régler pour financer la mesure du Pass Navigo à tarif unique. Elle sera également impactée par les baisses de dotation et l'atonie générale des finances publiques françaises.

Je vous rappelle par ailleurs que la France se dirige vers une hausse des taux d'intérêt et que la Région est lourdement endettée. Parmi les six premières économies mondiales, la Chine voit son endettement assuré par l'épargne intérieure et par l'excédent de la balance commerciale, la dette du Japon est portée à 100 % par les Japonais eux-mêmes, les U.S.A., La Grande-Bretagne et l'Allemagne sont en plein emploi, contrairement à la France. Ces pays ont réalisé un effort budgétaire considérable : leur intérêt est d'accroître les taux d'intérêt pour lutter contre les tensions inflationnistes générées par le plein emploi. Notre pays est aujourd'hui un des seuls à se diriger vers un retournement des taux. Un point d'accroissement des taux d'intérêt pour la France représente 20 milliards d'euros. Cette somme correspond à l'effort que l'Etat est censé fournir en contraignant la D.G.F. Nous allons vers des temps encore plus difficiles. J'invite les uns et les autres à une lucidité budgétaire.

Yves VAN DE WALLE – Le P.N.R. a été le premier à fournir des efforts, car il a vu ses crédits de fonctionnement se réduire dès le début de l'année. Il a été un bon élève en la matière. L'enjeu de l'ensemble des parcs naturels régionaux d'Ile-de-France est de 15 millions d'euros par an sur un budget de plus de 5 milliards d'euros.

M. LE PRESIDENT – J'entends que le parc naturel régional a réalisé des efforts.

Cécile DUMOULIN – La participation du Département au parc naturel régional du Vexin est relativement modeste (8 %). Les communes yvelinoises sont largement bénéficiaires des subventions accordées : nous en tirons un certain bénéfice.

La délibération 5-5096 est adoptée à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement de l'Île de Loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet de vous proposer l'engagement d'une avance sur participation du déficit pour 2015 de 370 000 euros au profit de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le Conseil départemental a signé une convention avec la région et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans laquelle il est prévu que la Région prenne en charge l'investissement – faible au regard des besoins de fonctionnement et d'entretien de cette base. D'autre part, un certain nombre d'animations ont été créées pour couvrir le déficit et n'ont été qu'une fuite en avant, que le Conseil départemental découvre aujourd'hui, avec un déficit dépassant les 800 000 euros pour l'année 2014. La Commission Enseignement, Culture, jeunesse et Sport a donné un avis *favorable sous réserve* :

I. De l'examen d'une révision de l'article 5 des statuts du syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines qui précise :

« La contribution des collectivités associées aux dépenses du syndicat est répartie comme suit :

1°- la totalité des frais d'études, d'acquisitions de terrains, d'investissement e d'équipement de la base, engagés par le syndicat et non supportés par l'Etat, l'est par la région Ile-de-France. Est assimilée à ce régime la cession et la mise à disposition de terrains appartenant à l'Etat .

2°- les frais de fonctionnement du syndicat et les dépenses d'exploitation de la base non couverts par les recettes de gestion sont à la charge, à parts égales du département des Yvelines et de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ».

II. De la mise en œuvre de mesures permettant un retour à l'équilibre.

La Commission des Finances, des Affaires européennes et générales a émis un avis conforme.

Michel LAUGIER – Le même effort est demandé à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette île de loisirs a une superficie de 600 hectares et nécessite un entretien important. Nous en avons repris la gestion à l'issue des élections municipales après quinze années de gestion par une autre sensibilité politique que la nôtre. Des efforts ont déjà été fournis, mais la Région n'a pas réalisé les investissements nécessaires et les équipements sont en très mauvais état, notamment la piscine à vagues extérieure.

La gestion a évolué, la communauté d'agglomération a mis à disposition des collaborateurs de qualité, mais nos prédécesseurs ont caché certaines dépenses. Tout a été mis sur la table aujourd'hui, mais il est désormais nécessaire de prendre les bonnes décisions. Concernant la modification des statuts, il est nécessaire d'avoir la Région Ile-de-France autour de la table. Celle-ci doit également

prendre en charge certains investissements. Il conviendrait peut-être de confier la gestion de ces équipements non pas à des syndicats mixtes, mais à des sociétés spécialisées.

Bertrand COQUARD – Trois conseillers départementaux font partie du conseil d'administration de la base. Il reste encore des marges de manœuvre à trouver sur la gestion. Le déficit est nettement supérieur aux prévisions. Il sera nécessaire de s'assurer dans le budget 2016 que les recettes correspondent à une réalité et d'aligner les dépenses en conséquence, afin de ne pas creuser davantage le déficit.

Philippe PIVERT – Nous menons une réflexion sur l'ensemble des activités proposées dans cet espace. Le maintien de la piscine à vagues est à l'étude, car elle représente un coût très important. Il me semble que nous aboutirons à une solution.

Philippe BRILLAULT – La C.A.S.Q.Y. a fait des efforts considérables sur cette base de loisirs. Compte tenu du contexte budgétaire actuel, nous devons nous interroger sur les sommes à consacrer. Dans quelle mesure les réserves formulées par la Commission peuvent-elles être considérées comme des conditions suspensives dans le temps afin que le Département ne s'engage pas de manière pérenne à apporter une telle aide, qui doit rester ponctuelle ?

Alexandre JOLY – L'avis précise bien la réserve consistant à revoir l'article 5 des statuts du syndicat mixte.

Philippe BRILLAULT – Michel Laugier doit pouvoir nous présenter une vision claire de la situation, dans les meilleurs délais. Quelles actions seront mises en place pour que les réserves deviennent réalités ?

Michel LAUGIER – Je ne siège pas au sein du syndicat mixte de l'Île de Loisirs. La problématique de la C.A.S.Q.Y. est la même que celle du Département : elle doit financer la même somme, alors que ses budgets sont différents. Nous intervenons sur le déficit de fonctionnement, mais le déficit d'investissement doit également être couvert par la Région.

Anne CAPIAUX – En tant qu'administratrice, je précise que nous avons dû reprendre cette structure après quarante années de gestion désastreuse par nos prédécesseurs. Certaines dépenses n'avaient pas été budgétées. Certains équipements doivent être fermés (piscine ...). Le golf fonctionne correctement et apporte des recettes importantes. Il sera malheureusement nécessaire de trouver des sources d'économie sur le personnel.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – La Commission a longuement débattu de ce dossier, car il est délicat de voter une somme aussi importante dans le contexte budgétaire que nous connaissons, d'autant plus qu'elle ne sera pas suffisante pour combler le déficit 2015. L'actuel article 5 des statuts du syndicat nous enferme totalement et ne nous laisse aucun choix. La réserve émise par la Commission figure dans le document et porte à la fois sur cet article 5 et sur les mesures que le Président du syndicat est en train de prendre. La Commission a également été choquée de constater que l'investissement porté par la Région entraîne de facto une succession de déficits du fonctionnement, sur lesquels nous n'avons pas la main. Il est nécessaire de remettre à plat les statuts de ce syndicat, au risque de placer le Département dans une situation difficile. La Commission a donc rendu un avis favorable, mais avec de fortes réserves.

Alexandre JOLY – Nous sommes obligés de respecter la signature du Département telle que prévue dans les statuts. Nous examinerons avec le vice-président régional quels seront les efforts d'investissements réalisés. Certains bâtiments pourraient être rentabilisés s'ils étaient remis en état (centre équestre...).

M. LE PRESIDENT – Le cadre légal prévoit que l'investissement soit régional et que les dépenses de fonctionnement et les éventuels déficits soient supportés par les collectivités communales, intercommunales ou départementales. Cette loi est une aberration. Si la Région change de majorité, cette bonne conjonction permettra peut-être de rouvrir le dialogue. Les comptes de cette base de loisirs sont un véritable capharnaüm depuis plusieurs années. Nous appelons de nos vœux un changement à la Région. A l'occasion de l'arrivée de notre nouvelle directrice de Cabinet, la répartition des missions entre le Cabinet et le D.G.S. a évolué. La question des sports, pour les sujets lourds, revient à la D.G.S. Dès que les élections régionales seront passées, nous organiserons une réunion de travail sous l'autorité du D.G.S. en présence de la Directrice de cabinet, d'un représentant de la Région, du Président de la C.A.S.Q.Y. et le Président de l'Ile de Loisirs afin de calibrer les choses. Nous ne pouvons pas laisser la C.A.S.Q.Y. seule face à ce problème. Ce dossier sera prioritaire en 2016. Il nous faut attendre que le partenaire régional soit en situation d'aborder ce dossier sereinement avec nous.

La délibération 3-5196 est adoptée à l'unanimité.

Action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (A.F.D.E.Y.). Avenant n°3

Michel LAUGIER, *rapporteur* – Cet avenant 3 est le résultat des négociations portant sur l'avenir de notre politique foncière. La loi nous oblige à dissoudre l'établissement foncier départemental et à le fonder dans l'établissement foncier régional. Le Département souhaite :

- Poursuivre sa politique de déploiement du foncier ;
- Maintenir une agence opérationnelle basée à Versailles pour traiter les dossiers yvelinois ;
- Poursuivre avec les fonds importants dont il dispose ;
- Instituer un comité stratégique paritaire basé à Versailles ;
- Conserver le même rythme que celui des périodes précédentes.

Une résiliation est prévue en cas d'insatisfaction dans le fonctionnement. Nous proposons donc de poursuivre notre politique en conservant une relative autonomie par rapport à l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

M. LE PRESIDENT – Vous connaissez mon attachement à cette politique foncière initiée voici une dizaine d'années. Cet établissement foncier départemental est un outil indispensable d'aménagement du territoire départemental qui a connu de grands succès, mais sera amodié par la loi MAPTAM. Nous avons néanmoins réussi à minorer les inconvénients de l'établissement régional.

Je remercie le Directeur de l'établissement public foncier des Yvelines qui a réalisé un travail considérable et a très bien défendu les intérêts du Département. Je lui ai proposé de rejoindre le Département, ce qu'il a accepté. Toutes les protections ont été prises : en cas de dérapage, nous pouvons unilatéralement récupérer nos financements. Rien ne nous empêche par ailleurs de mener une politique foncière en dehors de l'établissement foncier régional. Le risque foncier est faible dans les Yvelines et la rentabilité potentielle est intéressante. Le territoire yvelinois est attractif, et les investisseurs peuvent bénéficier de cette évolution foncière positive.

La délibération 5-5180 est adoptée à l'unanimité.

Adhésion du Département au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires

Laurent RICHARD, *rapporteur* – La situation actuelle est celle d'une auto-assurance des indemnités chômage proposées aux agents contractuels en recherche d'emploi. Cette solution présente un certain nombre d'inconvénients : elle est relativement lente (deux mois d'instruction du dossier), son coût est en évolution pour le Département (1,5 million d'euros en 2013, 1,9 million d'euros en 2014 et 2,4 millions d'euros en 2015 et une prévision de 3,7 millions d'euros pour 2018). Le Département a la possibilité d'adhérer au régime d'assurance chômage de l'URSSAF, avec des cotisations qui représenteraient un coût nettement inférieur. Ces cotisations représentent un taux de 6,4 %, exclusivement à la charge de l'employeur. Cette adhésion permettra de réduire les délais d'instruction des dossiers, de réduire le volume de travail des services du Département. Si nous adhérons à ce système, un délai de carence s'applique pendant 6 mois au cours duquel le Département continue à appliquer une auto-assurance, puis le relai sera pris par l'UNEDIC. Les coûts prévisionnels sont les suivants :

- 140 000 euros affectés pour le mois de décembre 2015 ;
- 3,9 millions d'euros pour 2016, cumulant à la fois les cotisations Unedic et le paiement des allocations en cours ;
- 2,5 millions d'euros en 2017 (versus 3,3 millions d'euros en auto-assurance) ;
- 1,2 million d'euros en 2018 (versus 3,7 millions d'euros en auto-assurance).

Cette évolution va dans l'intérêt à la fois des allocataires et du Département.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

Philippe BRILLAULT – Le choix présenté correspond à une volonté de politique d'emploi et de contrat. Le Conseil départemental souhaite avoir une mobilité de personnel sur des contractuels. Si la personne en place ne convient pas et que l'on souhaite en recruter une autre, la cotisation auprès du régime d'assurance chômage offre une certaine souplesse. Cette politique offre une capacité d'embauche de personnes compétentes sur des durées courtes ou déterminées et une liberté de modifier les choses. Cette délibération va-t-elle dans ce sens ?

M. LE PRESIDENT – Cette délibération est importante : notre politique d'insertion était très contrainte par l'absence de cette convention. Etant notre propre assureur, nous ne pouvions recruter des emplois aidés qu'au compte-gouttes. Cette évolution permet d'avoir plusieurs centaines de C.E.I.

là où nous ne pouvions en avoir que quelques dizaines. Face à l'explosion du nombre de personnes relevant du R.S.A., du fait de la croissance du chômage longue durée et d'une politique économique nationale catastrophique, nous devons être plus dynamiques et offensifs sur l'intégration des bénéficiaires du R.S.A.

J'insiste sur le fait que cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'insertion : il ne s'agit en aucun cas de remplacer progressivement les fonctionnaires titulaires du Département par des contractuels pour ensuite pouvoir les mettre au chômage !

Cécile DUMOULIN – Cette politique s'applique également aux agents non titulaires, qui sont nombreux dans les collèges. Elle aidera à régler des situations parfois difficiles, car l'allocation chômage est parfois versée seulement après 3 ou 4 mois.

La délibération 1-5191 est adoptée l'unanimité.

Prévention spécialisée : nouvelle politique et avenants de prorogation

M. LE PRESIDENT – Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Un débat a eu lieu en réunion de groupe, qui a confié à Catherine Arenou la mission d'identifier des solutions moins brutales et plus palliatives à cette question de la prévention spécialisée. Le report de cette délibération ne signifie toutefois pas un retrait définitif du sujet.

Politique B06. Contribuer à l'amélioration de la santé des familles yvelinoises. Contrat d'objectifs et de moyens avec l'association OPPELIA

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Il s'agit d'autoriser le Président à signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'association Oppelia, dont les antennes yvelinoises se situent dans l'Est du département. Les domaines de compétences de cette association, initialement centrée sur la prévention de la toxicomanie chez les jeunes, se sont élargis et touchent désormais le soutien à la parentalité, la création de points accueil/écoute jeunes, la prévention des conduites à risques et la formation des professionnels dans ce cadre. Ce contrat s'étale sur quatre ans et prévoit deux grandes thématiques déclinées en huit fiches actions, pour un financement de 150 000 euros annuels.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5082 est adoptée à l'unanimité.

Politique D02. Optimiser les systèmes d'information. Adhésion du Département au groupement d'intérêt public « Maximilien »

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Cette délibération concerne une proposition d'adhésion au G.I.P. « Maximilien », permettant l'utilisation de la plateforme de dématérialisation développée par la région Ile-de-France visant à créer un portail commun regroupant l'ensemble des marchés publics franciliens. Les objectifs fixés à Maximilien sont : l'ouverture d'un portail commun d'avis, de publicité et d'attribution, la mise en place d'une plateforme de dématérialisation couvrant les fonctionnalités réglementaires exigées par le code des marchés publics ; la création d'un site

d'information de marchés publics visant à la mise en réseau des acheteurs franciliens. Tous les départements franciliens sont adhérents à l'exception des Yvelines. Maximilien comptait au 15 octobre 2015 68 membres. Le coût annuel de la contribution pour le Département serait de 17 000 euros.

Tout en conservant sa plateforme actuelle de dématérialisation de marchés publics AWS, le recours à Maximilien permettrait au Département d'offrir aux entreprises et notamment aux T.P.E. et P.M.E. une meilleure visibilité sur le marché et sur des partenaires potentiels.

Par ailleurs, l'adhésion au G.I.P. Maximilien permettrait au Département de renforcer ses liens avec les acheteurs publics franciliens. Cette démarche s'inscrirait dans la continuité des chantiers déjà engagés par la direction des affaires juridiques et de la commande publique visant à simplifier et moderniser cette dernière.

Il vous est proposé d'acter l'adhésion du Département au G.I.P. Maximilien, d'approuver la convention constitutive du G.I.P. et de régler la contribution annuelle correspondante.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 1-5183 est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'orientation de la politique « Yvelines, partenaires du développement » pour la période 2015-2020

Marie-Célie GUILLAUME, *rapporteur* – Je vous présenterai le bilan de la période 2011-2014 et les grandes orientations de la politique de coopération dans la période 2015-2020. Chaque année, les mesures ponctuelles et les politiques plus précises sont délibérées.

S'engager dans une lutte de coopération permet de :

- Lutter contre la pauvreté, principale raison des flux migratoires, et ses répercussions sur nos territoires, car elle est également un vecteur de fragilisation et de radicalisation.
- Soutenir l'internationalisation économique de notre territoire en valorisant nos filières économiques porteuses en renforçant les positions locales de nos entreprises en leur permettant de s'installer dans ces pays ;
- Répondre aux attentes de nos concitoyens en matière d'ouverture au monde, notamment ceux originaires des pays concernés par notre politique de rémunération.

La compétence « action extérieure » des collectivités territoriales a été reconnue en 2014 par le C.G.C.T. L'aide au développement est une prérogative nationale, que l'Etat exerce principalement via l'A.F.D. et le Ministère de l'Économie. La part des collectivités locales dans cette aide reste marginale, à 2,6 % des investissements globaux.

Dans les Yvelines, cette politique a été entamée en 2007 et renouvelée en 2011. Sur cette période :

- 11 accords de coopération décentralisée avec les pays suivants : Bénin, Congo, Liban, Mali, Sénégal et Togo ;
- 313 projets soutenus ont été conduits par 156 acteurs yvelinois ;
- 1 105 jeunes yvelinois se sont engagés sur des Chantiers Jeunes ;
- 10,5 millions d'euros ont été investis, dont 1,9 million de subventions reçues auprès de l'Etat et de l'Europe.

Cette coopération décentralisée se développe sur trois axes :

- *Des partenariats entre collectivités*

Les accords de coopération décentralisés concernent six pays dans des domaines aussi divers que la gestion des déchets, la voirie, la santé, la culture, le tourisme, l'agriculture, la gouvernance locale, l'assainissement et l'enseignement.

Au Bénin par exemple, dans le cadre de l'accompagnement de la mise en place de l'intercommunalité, nous avons participé à la mise en place d'une gestion intercommunale des déchets, qui aujourd'hui couvre plus de 40 % du territoire concernés et plus de 100 000 personnes. Au Congo, nous avons mené une action sur l'entretien des voiries urbaines. Au Liban, nous avons mis en place des mesures de rénovation et de mise en valeur du patrimoine historique pour développer le tourisme durable et lutter contre l'étalement urbain. Au Sénégal, nous avons lancé un programme d'équipement des écoles en toilettes. Au Togo, nous avons participé à un programme de développement d'un lycée d'enseignement technique en concertation étroite avec le Lycée Jules Ferry de Versailles. Enfin, au Togo et au Sénégal, nous avons mené des chantiers d'insertion visant à associer plus étroitement nos services de manière transverse dans le cadre de nos compétences obligatoires.

- *Un soutien aux acteurs du territoire*

Le dispositif de soutien aux acteurs du territoire (associations, collectivités locales, écoles...) consiste en un accompagnement de formations, en financements aux porteurs de projets. Un dispositif d'évaluation des actions a été mis en place avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Entre 2011 et 2014, 105 projets ont été soutenus, pour 1,3 million d'euros.

A titre d'exemple, je citerai les actions Binkad au Mali/Technap au Burkina – Lutte contre la malnutrition. Avec la commune de Jouy-en-Josas, nous avons mis en place au Cameroun une formation à la santé en partenariat avec l'école Jeanne Blum. Avec Eden au Mali, une action a été entreprise pour diffuser l'accès à l'électricité. Au Sénégal, avec l'association Jangde E Cellal nous avons participé au désenclavement d'une ville.

- *Une animation au sein du territoire des Yvelines*

Nous avons organisé les Assises « Yvelines partenaires du développement », auxquelles 600 à 800 personnes ont participé et au cours desquelles tous les pays concernés par notre politique de coopération ont été mis à l'honneur. Nous avons réalisé six campagnes de micro-dons qui ont permis de récolter 130 000 euros et de réaliser une opération de sensibilisation auprès du grand public. Enfin, nous avons structuré et renforcé les réseaux yvelinois.

Le projet 2015-2020 vise à poursuivre les axes menés jusqu'à présent, en définissant des orientations qui prennent en compte le bilan réalisé et les points à renforcer. Il s'agit notamment de :

- Renforcer la capacité des collectivités à porter leur développement de manière autonome, via un accompagnement institutionnel (formation des élus, analyses..) ou visant à apprendre à mobiliser leurs propres ressources et rechercher d'autres financements ;
- Elargir la dynamique yvelinoise vers les entreprises du territoire, via notamment le GIP « Yvelines coopération internationale et développement » créé cette année ;
- Mettre en avant les compétences départementales et la valorisation de nos atouts économiques dans les domaines dans lesquels nous sommes reconnus (écoconstruction, véhicules intelligents, école numérique, écotourisme...).

Un nouveau dispositif a été mis en œuvre en 2015 : le G.I.P. catalyse les projets mutualisés portés par les différents acteurs parmi lesquels le Département. Il associe l'ensemble des acteurs au pilotage de la coopération décentralisée et autonomise cette politique avec la mutualisation des projets et la recherche de financements extérieurs.

La délibération qui est soumise à votre adoption ce jour porte sur le rapport d'orientations 2015-2020 et la confirmation des attributions de la commission de coopération internationale.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances, Affaires européennes et générales

M. LE PRESIDENT – Le G.I.P. évoqué, qui est une émanation du Département, a vocation à devenir la structure porteuse de la politique de coopération décentralisée, dont le Département ne serait qu'un des membres. Cette démarche s'inscrit dans une logique de baisse de nos dépenses. Le GIP permet de chercher de nouvelles ressources et répond à la demande d'aide au développement économique des pays, qui n'est pas une demande d'assistanat. L'Afrique noire connaît 5 % de croissance, ce qui présente un intérêt certain pour les entreprises françaises. Le G.I.P. permettra également de faire adhérer d'autres collectivités. Marie-Célie Guillaume doit conduire une mission au Sénégal en février 2016, à laquelle se joindra la vice-présidente chargée de la coopération décentralisée de l'Essonne. Celle-ci examinera ainsi le fonctionnement du G.I.P. et son action sur le terrain, et pourra éventuellement envisager l'adhésion de l'Essonne au G.I.P. Je ne résiste pas au plaisir de vous annoncer que le Sénégal a supprimé les Régions et a donné leur pouvoir aux départements : j'espère que cet acte III de la décentralisation sera également celui retenu par la République française ! La conséquence de cette décision est que la Région Ile-de-France n'a plus d'interlocuteur régional au Sénégal, ce qui l'oblige à passer par les Départements, avec lesquels elle n'a pas de convention. On peut donc imaginer que la Région Ile-de-France pourrait adhérer au G.I.P. Le G.I.P. permet de chercher l'association la plus large possible afin de rester opérationnel.

Yves VANDEWALLE – J'ai cru comprendre à la page 264 du dossier que le Président s'interrogeait sur l'efficacité et la durabilité des opérations engagées par le Département et qu'il recherchait des moyens de la consolider.

M. LE PRESIDENT – Le souci de consolidation est permanent, car les besoins sont considérables. Les caractéristiques climatiques et routières de ces pays dégradent fortement les routes. Il est nécessaire de s'inscrire dans une logique d'entretien régulier, reposant sur la formation et les moyens. Il est nécessaire de rappeler qu'il faut prévoir le fonctionnement et l'entretien et d'inciter

ces pays à modifier les techniques de construction, ce que fait une association yvelinoise. En effet, les techniques de construction européennes ne conviennent pas à ces climats et il est nécessaire de redécouvrir des modes de construction ancestraux adaptés au pays et à ses ressources (ex. : briques en argile...).

Marie-Célie GUILLAUME – Le fait de mettre en place une démarche d'évaluation systématique des politiques développées dans ces pays contribue à leur fiabilisation. Nous devons vérifier que l'argent a été bien utilisé et que les mesures mises en place correspondent à un besoin local. Pour ce faire, le Département s'appuie sur un partenariat avec l'U.V.S.Q., dont certains étudiants partent évaluer ces dispositifs.

Olivier LEBRUN – La question de la durabilité et de l'efficacité est au cœur des projets, choisis étroitement avec les acteurs locaux. Le cadre de la relation que nous entretenons avec ces pays a beaucoup évolué et il convient dorénavant de les accompagner sur le futur. Les pompes à eau installées doivent par exemple être associées à des contrats de maintenance financés par ceux qui utilisent l'eau.

Le Conseil départemental est en coopération avec un certain nombre de pays, dont certains connaissent une situation politique compliquée. Il est difficile d'entretenir des relations avec ces pays, dont les besoins sont pourtant très importants : nous devons réfléchir à la manière de continuer à collaborer avec eux sans pouvoir s'y rendre et vérifier que les sommes engagées continuent à être utilisées correctement. Il convient par ailleurs de nous interroger sur la question de la mutualisation, afin d'améliorer l'efficacité de l'argent investi en le consacrant davantage à l'investissement et moins au fonctionnement.

M. LE PRESIDENT – Nous n'envoyons pas de collaborateurs ni d'élus dans les pays à risque. Il est nécessaire d'identifier les O.N.G. encore présentes dans ces pays et de nouer des conventions particulières avec elles. Certaines O.N.G. sont sous l'égide O.N.U. et disposent de moyens de protection importants et pourraient être chargées de ces vérifications via des conventions. Les élus et ceux qui doutent de la qualité de la coopération centralisée peuvent s'inscrire dans les missions. Je souhaite que les contrôles soient réalisés par les élus eux-mêmes.

Nous réorientons à la hausse notre collaboration avec Sénégal, car nos actions participent au retour des migrants vers leurs pays. Certains jeunes Sénégalais qui ne trouvent pas de travail en France retournent dans leur pays. Il s'agit d'un cercle vertueux. Notre intérêt est de participer au développement dans ces pays : un migrant O.F.P.R.A. qui arrive dans les Yvelines doit avoir son titre de séjour O.F.P.R.A. dans les 30 jours qui suivent son arrivée, ce qui lui ouvre un droit au RSA.

Christine BOUTIN – J'ai toujours fortement soutenu notre politique de coopération décentralisée, mais je suis en grande interrogation aujourd'hui. Je ne participerai pas au vote.

La délibération 1-5169 est adoptée à la majorité, avec une abstention d'Yves Vandewalle. Christine Boutin ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT - Je remercie le Directeur général des services sur l'organisation de l'ordre du jour de cette séance, qui a fait passer les points importants en début de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Prochaine séance : le vendredi 18 décembre 2015 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

ANNEXES

Liste des avenants notifiés

**Conseil départemental du 27 novembre 2015
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 16 septembre au 15 novembre 2015)**

N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2014-31 BOUYGUES TELECOM MEUDON	Fourniture de services de télécommunications : téléphonie mobile, usages voix et data	L'avenant n°1 intègre la référence du nouveau mobile destiné aux 700 travailleurs sociaux et puéricultrices ainsi que des tarifs pour la data plus intéressants	30/09/2015	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00%

		financièrement pour le Département.							
2015-24 HUARD	ECQUEVILLY Collège Léonard de Vinci Travaux de réfection des courants faibles Lot n° 1 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°1	05/10/2015	1 940,00	217 454,49	217 454,49	219 394,49	0,89%	
2014-363 BATIPLUS	JOUARS PONTCHARTRAIN Collège Saint Simon Réfection générale des couvertures Mission de contrôle technique	Avenant n°1	05/10/2015	552,50	2 990,00	2 990,00	3 542,50	18,48%	
2014-94 FERMATIC	RAMBOUILLET Collège Le Racinay Réfection et mise en accessibilité des espaces extérieurs et réfection et mise en sécurité des toitures terrasses des bâtiments B, E et H Lot n° 5 - Serrurerie	Avenant n°1	05/10/2015	180,50	52 972,50	52 972,50	53 153,00	0,34%	

2014-548 GED AGE GODEFROY	POISSY Collège Les Grands Champs Travaux de réfection des courants faibles et du système de sécurité incendie Lot unique	Avenant n°1	12/10/2015	4 098,00	159 240,02	159 240,02	163 338,02	2,57%
2015-139 COLAS IDFN	TRAPPES Ancienne Gendarmerie Travaux de déconstruction des logements de fonction Lot unique : déconstruction/désamiantage	Avenant n°1	26/10/2015	19 433,00	116 990,00	116 990,00	136 423,00	16,61%
2014-364 SATELIS	JOUARS PONTCHARTRAIN Collège Saint Simon Réfection générale des couvertures Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé	Avenant n°1	24/10/2015	1 340,00	2 500,00	2 500,00	3 840,00	53,60%
2015-24 HUARD	ECQUEVILLY Collège Léonard de Vinci Travaux de réfection des courants faibles Lot n° 1 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°2	13/11/2015	4 658,05	217 454,49	219 394,49	224 052,54	3,03%

2011-1128 EIFFAGE CONSTRUCTION	MANTES LA JOLIE Construction d'un Foyer de l'Enfance et d'un Foyer de l'Adolescence Lot unique "construction"	Avenant n°5	24/09/2015	3 538,00	12 832 411,00	13 487 709,75	13 491 247,75	5,13%
2012-433 WATELET	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Lot n° 8 - VRD, clôture	Avenant n°3	24/09/2015	16 091,27	768 580,75	797 937,15	814 028,42	5,91%
2010-661 CUADRA	ECQUEVILLY Caserne de Gendarmerie Restructuration et extension Mission de maîtrise d'oeuvre sans ordonnancement, pilotage et coordination	Avenant n°2	05/10/2015	11 850,00	318 773,89	367 673,89	379 523,89	19,06%
2014-255 GED AGE GODEFROY	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi- pension Lot n° 4 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°2	24/09/2015	11 146,50	529 874,95	548 942,18	560 088,68	5,70%

<p>2014-45 ATLANTE</p>	<p>VERNOUILLET Collège Emile Zola Travaux de réfection des salles de sciences, des courants faibles, de l'éclairage extérieur, des faux-plafonds, du carrelage du hall, des menuiseries extérieures partielles, du remplacement des chaudières de l'administration et de deux logements Lot n° 1 - Installations, déposes, maçonnerie, carrelage, menuiseries intérieures, peinture</p>	<p>Avenant n°1</p>	<p>24/09/2015</p>	<p>7 055,20</p>	<p>110 932,00</p>	<p>110 932,00</p>	<p>117 987,20</p>	<p>6,36%</p>
<p>2014-48 ISOPHON</p>	<p>VERNOUILLET Collège Emile Zola Travaux de réfection des salles de sciences, des courants faibles, de l'éclairage extérieur, des faux-plafonds, du carrelage du hall, des menuiseries extérieures partielles, du remplacement des chaudières de l'administration et de deux logements Lot n° 3 - Faux plafonds</p>	<p>Avenant n°1</p>	<p>23/09/2015</p>	<p>9 944,00</p>	<p>77 263,00</p>	<p>77 263,00</p>	<p>87 207,00</p>	<p>12,87%</p>

<p>2014-50 LEBLANC</p>	<p>VERNOUILLET Collège Emile Zola Travaux de réfection des salles de sciences, des courants faibles, de l'éclairage extérieur, des faux-plafonds, du carrelage du hall, des menuiseries extérieures partielles, du remplacement des chaudières de l'administration et de deux logements Lot n° 5 - Plomberie, chauffage</p>	<p>Avenant n°1</p>	<p>23/09/2015</p>	<p>2 878,50</p>	<p>53 057,34</p>	<p>53 057,34</p>	<p>55 935,84</p>	<p>5,43%</p>
<p>2014-95 SERVENT</p>	<p>RAMBOUILLET Collège Le Racinay Réfection et mise en accessibilité de espaces extérieurs, réfection et mise en sécurité des toitures terrasses des bâtiments B, E et H et de remplacement des menuiseries extérieures - Lot n° 6 - espaces verts</p>	<p>Avenant n°2</p>	<p>24/09/2015</p>	<p>874,32</p>	<p>24 596,38</p>	<p>25 158,38</p>	<p>26 032,70</p>	<p>5,84%</p>

<p>2014-94 FERMATIC</p>	<p>RAMBOUILLET Collège Le Racinay Réfection et mise en accessibilité des espaces extérieurs et réfection et mise en sécurité des toitures terrasses des bâtiments B, E et H Lot n° 5 - Serrurerie</p>	<p>Avenant n°2</p>	<p>12/10/2015</p>	<p>5 450,00</p>	<p>52 972,50</p>	<p>53 153,00</p>	<p>58 603,00</p>	<p>10,63%</p>
<p>2014-48 ISOPHON</p>	<p>VERNOUILLET Collège Emile Zola Travaux de réfection des salles de sciences, des courants faibles, de l'éclairage extérieur, des faux-plafonds, du carrelage du hall, des menuiseries extérieures partielles, du remplacement des chaudières de l'administration et de deux logements Lot n° 3 - Faux plafonds</p>	<p>Avenant n°2</p>	<p>12/10/2015</p>	<p>3 500,00</p>	<p>77 263,00</p>	<p>87 207,00</p>	<p>90 707,00</p>	<p>17,40%</p>

<p>2014-45 ATLANTE</p>	<p>VERNOUILLET Collège Emile Zola Travaux de réfection des salles de sciences, des courants faibles, de l'éclairage extérieur, des faux-plafonds, du carrelage du hall, des menuiseries extérieures partielles, du remplacement des chaudières de l'administration et de deux logements Lot n° 1 - Installations, déposes, maçonnerie, carrelage, menuiseries intérieures, peinture</p>	<p>Avenant n°2</p>	<p>12/10/2015</p>	<p>4 998,59</p>	<p>110 932,00</p>	<p>117 987,20</p>	<p>122 985,79</p>	<p>10,87%</p>
----------------------------	---	--------------------	-------------------	-----------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------

**Communication des marchés notifiés entre le 16 septembre 2015 et le 15 novembre 2015
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique : A03 Mobilité déplacement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2014-513	Fournitures de pièces détachées pour tracteurs- Lot 9 outils de marque CARROY GIRAUDIN	11/09/2015	Oui 2	0,00	13 400,00	RLM
2015-120	RD43 - Création d'une piste bidirectionnelle - Ecquevilley et Les Mureaux	21/09/2015	Non		853 929,71	LA FRANCILIENNE DE TP INEO INFRASTRUCTURES
2015-45	RD115 - Renforcement- realibrage de la chaussée en traversée de la commune de Boissets	14/09/2015	Non		199 644,45	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE
2013-504	Renforcements ouvrages d'art - RD321 - Croissy-sur- Seine	12/10/2015	Non		29 756,00	ROBERT CHARTIER APPLICATION COURCELLE SUR SEINE

2014-380	Fourniture de pièces détachées pour tracteurs- Lot 5 marque CARRARO	11/09/2015	Oui 2	10 100,00	30 000,00	RLM
2014-514	Fourniture de pièces détachées- Lot 14 affûtage de lames	11/09/2015	Oui 2	5 000,00	15 000,00	RLM
2012-495	Prestations de Conseil et de représentation juridique relatif aux opérations d'acquisition des parcelles nécessaires au projet de déviation de la RD 154 (Verneuil - Vernouillet)	23/09/2015	non	Sans mini	Sans maxi	CAZAMAJOUR ET URBANLAW / BERTIN & BERTIN AVOCATS ASSOCIES
2015-252	Fourniture, pose, maintenance occasionnelle de signalisation lumineuse de type FLU/FLR/SLE et d'équipements connexes, de topomètres et leurs accessoires, pour les véhicules et engins du département des Yvelines	12/11/2015	Oui 3		71 000,00	GSF-SIGNALTECH

Politique : A04 Environnement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-171	MONTESON/Parc de la Boucle/Location d'animaux pour mener des actions d'éco-pâturage	17/08/2015	Oui 3	0,00	20 000,00	LA NOE

Politique : A07 Promotion et rayonnement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-310	Carte de voeux 2016	03/11/2015	Non		5 500,00	E-MEDIA
2015-301	Mission de conseil et d'accompagnement presse	07/10/2015	Non	15 000,00	15 000,00	THE DESK

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-39	MANTES LA JOLIE - Collège Jules Ferry - Lot n° 1	23/09/2015	Non		164 968,00	EURE ELECTRO TELEPHONE SERVICE
2015-40	MANTES LA JOLIE - Collège Jules Ferry - Lot n° 2	23/09/2015	Non		46 869,86	ASPECT DECO
2014-532	ST GERMAIN EN LAYE - Collège Roby - Accessibilité, courants faibles, chaufferie - MOE	01/09/2015	Non		63 500,00	JEK INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT
2015-106	TRIEL sur SEINE - Collège Les Chatelaines - MOE travaux remplacement menuiseries	14/09/2015	Non		45 560,00	ATELIER CONSTRUCTION URBANISME ARCHITECTURE ACUA
2015-151	ELANCOURT - Collège CLEF ST PIERRE - Façades extérieures. - MOE	23/09/2015	Non		19 938,01	ATELIER CONSTRUCTION URBANISME ARCHITECTURE ACUA

2015-164	MONTIGNY LE BRETONNEUX - Collège Les Prés - VRD, sanitaires - MOE	21/09/2015	Non		54 340,00	INGENIERIE PHILIPPE HENNEGRAVE
2015-273	Conception, réalisation et gestion d'une exposition	16/09/2015	Non		12 571,00	AD2 PRODUCTIONS
2015-102	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de génie climatique et de traitement d'air Lot 1 - Bâtiments scolaires du Département - Secteur géographique Nord et Ouest	01/09/2015	Oui 3	124 330,44	524 330,44	COFELY GDF SUEZ
2015-103	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de génie climatique et de traitement d'air Lot 2 - Bâtiments scolaires du Département - Secteur géographique Sud et Est	01/09/2015	Oui 3	169 440,00	569 440,00	VES VINCI
2015-131	Marché de maintenance des installations individuelles de chauffage et d'eau chaude - Lot 2 : Bâtiments scolaires départementaux	01/09/2015	Oui 3	37 382,00	87 382,00	COURTEILLE

2014-225	CROISSY SUR SEINE/Collège Jean Moulin/Réfection de l'étanchéité sur toiture de l'externat A/LU	06/10/2015	Non		119 077,20	SARMATES
2014-533	ST GERMAIN EN LAYE - Collège Roby - Accessibilité, courants faibles, chaufferie - Lot 1 CT	20/10/2015	Non		6 300,00	ALPHA CONTROLE
2015-165	MONTIGNY LE BRETONNEUX - Collège Les Prés - VRD, sanitaires - Lot 1 CT	05/10/2015	Non		4 997,00	QUALICONSULT GUYANCOURT
2015-177	ACHERES - Collège Jean Lurçat - CONTROLE TECHNIQUE	05/10/2015	Non		5 980,00	BUREAU VERITAS MONTIGNY LE BRETONNEUX
2015-204	BUC - Lycée franco allemand - Diagnostic structure (bâtiments A, B / Local chaufferie du bâtiment C)	13/10/2015	Non		7 400,00	GEOTEC
2015-135	ECQUEVILLY/Collège Léonard de Vinci/Réfection partielle de sols/MOE	27/10/2015	Non		29 951,50	ATELIER CONSTRUCTION URBANISME ARCHITECTURE ACUA

2015-179	LA CELLE ST CLOUD- Collège PASTEUR- Restructuration sanitaires élèves .. - MOE	15/10/2015	Non		16 730,73	ATELIER CONSTRUCTION URBANISME ARCHITECTURE ACUA
2015-225	RAMBOUILLET/Collège Catherine de Vivonne/Réfection de la chaufferie/MOE	30/10/2015	Non		11 590,00	SITAS
2015-221	LE VESINET/Collège LE CEDRE/Réfection des toitures terrasses/Lot n°2	26/10/2015	Non		260 750,40	BERMA AGENCE IDF SUD SOCIETE NOUVELLE ASPHALTES
2015-262	Remplacement et/ou adaptation des équipements de cuisine dans les bâtiments du Département	21/10/2015	Oui 3	sans mini	sans maxi	ETABLISSEMENT LE CLOAREC
2015-186	COIGNIERES - Collège La Mare aux Saules - Réfection partielle des réseaux de chauffage - MOE	03/11/2015	Non		9 010,80	CONCEPT NF
2015-169	SAINT GERMAIN EN LAYE collège les Hauts Grillets - réfection toitures terrasses CT	02/10/2015	NON		1 764,00	ALPHA CONTROLE
2015-170	SAINT GERMAIN EN LAYE collège les Hauts Grillets - réfection toitures terrasses SPS	02/10/2015	NON		1 389,50	COORDINATION MANAGEMENT

2015-217	BUC - Lycée franco allemand - Diagnostic Etat parasitaire	06/11/2015	NON		2 916,37	FL DIAGNOSTICS
2014-534	SAINT GERMAIN EN LAYE Macel Roby - Accessibilité ext SPS	20/10/2015	NON		2 370,00	ELYFEC SPS
2015-107	TRIEL sur SEINE - Collège Les Chatelaines - travaux remplacement menuiseries CT	16/09/2015	NON		2 920,00	VERITAS
2015-227	MAGNY LES HAMEAUX Collège Albert Einstein - VRD, préau... MOE	15/10/2015	NON		32 500,00	SCV2A
2015-229	MAGNY LES HAMEAUX Collège Albert Einstein - VRD, préau, CT	09/10/2015	NON		3 652,50	QUALICONSULT
2015-230	MAGNY LES HAMEAUX Collège Albert Einstein - VRD, préau, SPS	21/10/2015	NON		2 044,25	SATELYS
2015-187	COIGNIERES - Collège La Mare aux Saules - Réfection partielle des réseaux de chauffage -CT	20/10/2015	NON		1 669,50	ALPHA CONTROLE

2015-188	COIGNIERES - Collège La Mare aux Saules - Réfection partielle des réseaux de chauffage - SPS	29/10/2015	NON		918,00	ACI
2015-166	MONTIGNY LES PRES Collège Les Prés - travaux VRD, sanitaires SPS	05/10/2015	NON		2 370,00	ELYFEC SPS
2015-136	ECQUEVILLY/Collège Léonard de Vinci/Réfection partielle de sols/CT	27/10/2015	NON		2 960,00	QUALICONSULT
2015-137	ECQUEVILLY/Collège Léonard de Vinci/Réfection partielle de sols/SPS	27/10/2015	NON		1 389,50	COORDINATION MANAGEMENT
2015-180	LA CELLE ST CLOUD- Collège PASTEUR- Restructuration sanitaires élèves -CT	15/10/2015	NON		3 053,00	QUALICONSULT
2015-181	LA CELLE ST CLOUD- Collège PASTEUR- Restructuration sanitaires élèves -SPS	29/10/2015	NON		918,00	ACI
2015-226	RAMBOUILLET/Collège Catherine de Vivonne/Réfection de la chaufferie/CT	13/11/2015	NON		1 990,00	VERITAS

2015-228	RAMBOUILLET/Collège Catherine de Vivonne/Réfection de la chaufferie/SPS	04/11/2015	NON		1 107,00	ACI
2015-153	ELANCOURT - Collège CLEF ST PIERRE - Façades extérieures. - CT	28/09/2015	NON		2 594,00	BTP CONSULTANTS
2015-154	ELANCOURT - Collège CLEF ST PIERRE - Façades extérieures. - SPS	29/09/2015	NON		1 504,00	ELYFEC SPS

Politique : C04 Soutien au sport

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-286	Racing 92	28/08/2015	Non		30 000,00	RCF RUGBY

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-260	Prestations de géoarchéologie	23/09/2015	Non	0,00	14 999,00	LE JEUNE YANN
2015-189	Mesures conservatoires pour un ensemble décoratif de sept peintures de Maurice Denis - Evaluation de l'état sanitaire, diagnostic et mesures conservatoires d'urgence d'un ensemble décoratif de sept peintures à la détrempe sur toile non vernies de Maurice Denis (ensemble décoratif de la chambre à coucher)	24/10/2015	Non		9 880,00	HUBERT MARIE ODILE
2015-191	Mesures conservatoires de deux cycles décoratifs de Maurice Denis - Evaluation de l'état sanitaire, diagnostic et mesures conservatoires d'urgence de deux cycles décoratifs de Maurice	14/10/2015	Non		8 980,00	DES CLOIZEAUX CECILE

	Denis (La légende de Saint-Hubert et l'Eternel Printemps)					
2014-183	Restauration du tableau Adoration des bergers à l'église Saint-Vigor de Marly-Le-Roi	10/11/2015	Non		6 050,00	BIGOLET ANGELIQUE RESTAURATION DE PEINTURES
2015-193	Mesures conservatoires pour un ensemble de 21 oeuvres d'art graphique du musée Maurice Denis	06/11/2015	Non		4 800,00	PLISSON GAELLE
2015-173	Prestations archivistiques : récolement et conditionnement d'archives (1er marché 2015)	03/11/2015	Non		57 825,00	PRO ARCHIVES SYSTEMES
2015-281	Prestations archivistiques : récolement et conditionnement d'archives (2ème marché 2015)	03/11/2015	Non		27 742,50	STUDIA CONSEIL PARIS
2015-190	Réaménagement du conditionnement d'un ensemble décoratif composé de trois peintures à la détrempe sur toile non vernies de Paul Elie Ranson	12/11/2015	Non		9 900,00	Jonathan GRAINDORGE / Luc HURTER / JAUNE CADMIUM

Politique : D02 Système d'information

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-270	Prestation de développement de la démarche d'acculturation client	04/09/2015	Non		81 300,00	OPEN ACT
2015-127	Evolution et maintenance du progiciel de gestion de la documentation Flora	01/09/2015	Non	36 000,00	100 000,00	EVER TEAM
2015-234	Déploiement d'une solution d'environnement numérique de travail au sein des collèges publics dans le cadre d'un plan numérique pour les collèges yvelinois	28/09/2015	Oui 3	sans mini	sans maxi	ITOP EDUCATION
2015-128	Maintenance et évolution du progiciel de gestion de la bibliothèque « Vubis Smart »	01/10/2015	Oui 1	4 000,00	20 000,00	Société INFOR (FRANCE)

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-280	Mission d audit et de recommandations	22/09/2015	Non		14 400,00	SPALLIAN
2015-130	Marché de maintenance des installations individuelles de chauffage et d'eau chaude - Lot 1 : Bâtiments administratifs Départementaux	01/09/2015	Oui 3	45 301,00	95 301,00	COURTEILLE
2015-152	Entretien des installations GE, TGBMT	02/10/2015	Oui 3	12 795,20	sans maxi	COFELY GDF SUEZ
2015-242	Versailles domaine Mme Elisabeth fourniture et la mise en place d'un dispositif d'arrosage Lot 2 - arrosage automatique de l'orangerie	22/10/2015	Non		6 583,66	BOTANICA JARDINS SERVICES

2015-175	Entretien et réparation courante du patrimoine du Département des Yvelines - Relance lot 10 Serrurerie, métallerie, portes de garage et sectionnelles, bardage métallique (hors zinc)	20/10/2015	Oui 3	80 000,00	300 000,00	ELECTRIFICATION RATIONNELLE ET INDUSTRIELLE FONTENAY SOUS BOIS
2015-272	Prestations de collecte, d'acheminement et de distribution d'envois postaux pour les services du Département des Yvelines	12/11/2015	Oui 3	250 000,00	1 000 000,00	LA POSTE
2015-223	Traitement et gestion de l'ensemble des abonnements aux publications périodiques servis au Département des Yvelines	02/10/2015	Oui 3	0,00	200 000,00	France PUBLICATIONS
2015-101	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de génie climatique et de traitement d'air Bâtiments Départementaux	01/09/2015	Oui 3	222 783,36	472 783,36	DALKIA
2014-482	LE MESNIL SAINT DENIS Résidence Picardie, Réfection toiture - lot 1 serrurerie	15/10/2015	Non		3 480,13	MULTICLO

Politique : D04 Ressources financières

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-306	Analyse comparative sur la situation financière et fiscale du Département des Yvelines	02/10/2015	Non		11 004,00	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

SOMMAIRE

<i>Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental</i>	1
<i>Désignation des représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs</i>	2
<i>Adoption d'un compte rendu analytique</i>	2
<i>Adoption d'un nouveau système d'aides culturelles</i>	2
<i>Aide exceptionnelle d'investissement pour la seconde phase de rénovation de la Maison de Léon Blum à Jouy-en-Josas</i>	6
<i>Actions relatives à la mise en œuvre de la politique départementale concernant l'accueil des personnes adultes handicapées dans des établissements sociaux et médico-sociaux en Belgique</i>	6
<i>Dispositif en faveur de l'agriculture 2015–2017</i>	7
<i>S.M.S.O. : soutien financier au titre de l'année 2015</i>	8
<i>Taxe d'aménagement affectée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines. Evolution des modalités d'attribution et de versement</i>	8
<i>Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et Parc naturel régional du Vexin français. Conventions transitoires des programmes d'actions 2015</i>	12
<i>Participation aux frais de fonctionnement de l'Ile de Loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines</i>	14
<i>Action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (A.F.D.E.Y.). Avenant n°3</i>	16
<i>Adhésion du Département au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires</i>	17
<i>Prévention spécialisée : nouvelle politique et avenants de prorogation</i>	18
<i>Politique B06. Contribuer à l'amélioration de la santé des familles yvelinoises. Contrat d'objectifs et de moyens avec l'association OPPELIA</i>	18
<i>Politique D02. Optimiser les systèmes d'information. Adhésion du Département au groupement d'intérêt public « Maximilien »</i>	18
<i>Rapport d'orientation de la politique « Yvelines, partenaires du développement » pour la période 2015-2020</i>	19
<i>ANNEXES</i>	24
<i>Liste des avenants notifiés</i>	25